



## Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 07 novembre 2012

### Opération de démolition d'office en cours à l'Etang-Salé les Hauts

---

Une opération de démolition d'office est en cours sur la commune de l'Etang-Salé les Hauts, route de l'Entre-Deux, au lieu dit « les Canots ».

La démolition de la construction irrégulière a été ordonnée par le Tribunal de Grande Instance de Saint-Pierre statuant en matière correctionnelle le 29 juin 2010. Face à l'absence d'exécution spontanée du propriétaire, l'Etat a procédé à la démolition d'office des constructions irrégulières ce mercredi 7 novembre.

Cette opération manifeste la volonté de l'Etat d'assurer l'effectivité de l'application des décisions de justice en matière d'urbanisme, y compris lorsque les personnes condamnées ne procèdent pas d'elles-mêmes à l'exécution de ces décisions.

#### Rappel des faits :

- En l'absence de permis de construire, un particulier a édifié courant 2008 une construction sur la parcelle AC 688 située route de l'Entre-Deux, lieu dit les Canots, sur la commune de l'Etang-Salé.
- Par procès-verbal du 7 février 2008, les services compétents de l'Etat ont constaté que Monsieur CALTEAU a exécuté des travaux pour la construction d'un bâtiment prévu à usage d'habitation de 96,73 m<sup>2</sup> de SHOB, sans permis de construire, en zone NC réservée à l'exploitation agricole.
- Par jugement en date du 29 juin 2010, le tribunal de Grande Instance de Saint-Pierre statuant en matière correctionnelle a ordonné la démolition de la construction litigieuse sur la parcelle AC 688 dans le délai de quatre mois, sous astreinte de 60 euros par jour de retard passé ce délai. Ce jugement est définitif.
- Le propriétaire a été mis en demeure d'exécuter la décision de justice. En l'absence d'exécution spontanée, sous le contrôle d'un huissier de justice, l'Etat a procédé à la démolition d'office de la construction irrégulière ce mercredi 7 novembre.

#### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle

Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)

[www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)